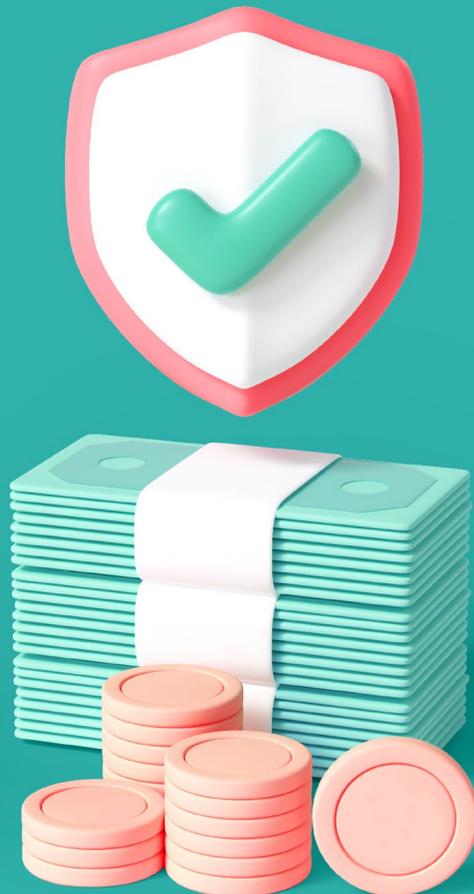


Examen de Conformité Fiscale :

# ***Ensemble, optimisons votre sécurité fiscale***

**PME**



# Qu'est ce que l'ECF ?



## D'où vient-il ?

L'**Examen de Conformité Fiscale (ECF)** a été introduit par l'Administration Fiscale via le **Décret 2021-25 du 13 janvier 2021 qui promeut ce dispositif** dans le cadre du **droit à l'erreur**.

## Qui est concerné ?

L'**ECF** peut être envisagé pour **toutes les entreprises quelle que soit leur forme, leur régime d'imposition, leur chiffre d'affaires**.

## Un nouvel outil de tranquillité fiscale



Ce dispositif vous permettra en tant qu'**entreprise** de faire réaliser par un tiers examinateur (*expert-comptable, commissaire aux comptes ou avocat*) un **audit de la conformité aux règles fiscales de 10 points de comptabilité**.

Il se conclura par un **certificat, remis à l'administration fiscale**, qui aura **valeur de mention expresse auprès de l'Administration des Finances Publiques**.

# Pourquoi réaliser un ECF ?



En cas de contrôle fiscal, l'entreprise ne supportera **ni majoration ni intérêt de retard à payer sur les points validés par le certificateur** et ultérieurement contestés par l'administration.



**Gage de confiance fiscale** auprès des parties prenantes (banques, fournisseurs, appel d'offres,...). Dans le cadre d'opérations de **Fusions/Acquisition, gain de sécurité sur les processus internes**.



**Réduction du risque et de la fréquence** d'un contrôle fiscal.



**Sécurité et sérénité fiscale en cas de contrôle fiscal**.



**Gage de valeur et de transparence** auprès de l'**Administration des Finances Publiques**.

# Quels sont les 10 points d'audit ?

Ces 10 points d'audit sont les plus mentionnés en cas de redressement fiscal :



1/ 

La conformité du **fichier des écritures comptables**

6/ 

La détermination des **amortissements et leur traitement fiscal**

2/ 

La **qualité comptable** du fichier des écritures comptables

7/ 

La détermination **des provisions et leur traitement fiscal**

3/ 

La conformité du **système de caisse ou logiciel**

8/ 

La détermination des **charges à payer et leur traitement fiscal**

4/ 

Le **délai et le mode de conservation** des documents

9/ 

La qualification et la déductibilité des **charges exceptionnelles**

5/ 

Le **régime d'imposition** appliqué en matière d'Impôt Société et de TVA

10/ 

Le respect des **règles d'exigibilité en matière de TVA**

# Notre offre d'accompagnement **PME**

Une offre en **4 étapes** :



## Traitement de vos données

Nous analysons et traitons vos informations conformément aux exigences de l'Administration Fiscale



## Contrôle et diagnostic

Réalisation de l'ECF sur les 10 points d'audit et contrôles des justificatifs fournis



## Restitution

Remise et explications du Compte Rendu de Mission (CRM)



## Accompagnement

Un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins et avec un expert dédié (Expert-comptable, fiscaliste, juriste,...)



## Les **+** implid



Un **collectif d'expert implid** à votre service : **experts comptables, fiscalistes, juristes,...**



Un accompagnement **personnalisé** en fonction des enjeux en lien avec le Compte Rendu de Mission

**Votre équipe implid vous accompagne**

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement des démarches. N'hésitez pas à contacter votre bureau de proximité.